

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00549
Numéro SIREN : 821 255 999
Nom ou dénomination : AZUR RIVIERA

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003278

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Numéro de l'entreprise	01012022	et code de	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Régime des groupes			Régime normal		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AZUR RIVIERA		224 Route d'Or	
SIRET	8 2 1 2 5 5 9 9 9 0 0 0 2 0	06580 PEGOMAS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÈGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

ACTIVITÉ

Activités exercées: TRANSPORT DE VOYAGEURS PAR TAXIS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%: [] PV à long terme imposables à 19%: []

Autres PV imposables à 19%: [] PV à long terme imposables à 0%: [] PV exonérées (art. 238 quinquies): []

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% []

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D DÉDUCTION D'IMPÔT (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUSMISES OU DÉPOSÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CÔTÉ D'ACCÈS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

IDENTIFICATION DU CERTIFIÉ

MIDI CONSEIL
24 Chemin du Panouche
Quartier Sainte Anne
06130 GRASSE
Tél: 04 93 66 39 06

IDENTIFICATION DU CERTIFIÉ

Certifié conforme

IDENTIFICATION DU CERTIFIÉ

Signature: [Signature]

IDENTIFICATION DU CERTIFIÉ

Date: 27/06/23 Lieu: PEGOMAS

Qualité et nom du signataire: Président

N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné: []

Signature: D'AVOLA Charlene



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise AZUR RIVIERAdu 01012022Adresse 224 Route d'Or 06580 PEGOMASau 31122022**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :** v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	Valeur des avantages en nature (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice <input checked="" type="radio"/>)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice <input checked="" type="radio"/> :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables <input checked="" type="radio"/>	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) <input checked="" type="radio"/>		- de l'exercice 2022 <input checked="" type="radio"/>	43 962
- de l'exercice précédent <input checked="" type="radio"/>		- de l'exercice précédent <input checked="" type="radio"/>	
Nom et qualité du signataire		A PEGOMAS le _____	
D'AVOLA Charlène Président		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise AZUR RIVIERA Néant *

Adresse de l'entreprise 224 Route d'Or 06580 PEGOMAS

Numéro SIRET * 8 2 1 2 5 5 9 9 9 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	495	285	210	210
	Immobilisations corporelles *	028	030	435 278	197 947	237 331	143 647
	Immobilisations financières * (1)	040	042	28 606		28 606	15 449
	Total I (5)	044	048	464 379	198 232	266 148	159 306
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	67 788		67 788	41 624
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	36 986		36 986	13 950
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	242 924		242 924	172 024
	Charges constatées d'avance *	092	094				
		Total II	096	098	347 698		347 698
	Total général (I+II)	110	112	812 078	198 232	613 846	386 903
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
				1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	7 000	7 000		
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	100	100		
	Réserves réglementées*	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132				
	Report à nouveau	134	134	516	(81 573)		
	Résultat de l'exercice	136	136	63 432	82 090		
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
		Total I	142	142	71 048	7 616	
Provisions pour risques et charges	154	154					
Emprunts et dettes assimilées	156	156	389 944	247 214			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164					
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	54 897	49 692			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	172	5 123	97 957	82 381		
Produits constatés d'avance	174	174					
	Total III	176	176	542 798	379 287		
	Total général (I + II + III)	180	180	613 846	386 903		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	263 127		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	234 203		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	38 333		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		AZUR RIVIERA		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 2		13 1 1 2 2 0 2 1		*		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *			217		218	1 950 717		926 491		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226				83 663		
	Autres produits					230	8 406			161		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1 959 124		1 010 315		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	380				
		Variation de stock (marchandises) *					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
Autres charges externes * :		dont crédit bail : (- mobilier 9 210 - immobilier)				242	951 761		535 205			
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE*)		243	581	244	12 036		5 602			
Rémunérations du personnel *						250	652 229		243 325			
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	203 599		70 801			
Dotations aux amortissements *						254	102 192		73 187			
Dotations aux provisions						256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	4 362		1 526				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 926 558		929 647			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	32 566		80 668			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280						
	Produits exceptionnels					290	58 419		25 032			
	Charges financières					294	4 961		4 294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	22 592		19 316			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *					306						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	63 432		82 090		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	63 432		314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318					
	Provisions non déductibles *						322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 261					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991						
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				350		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												
										993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1						
						Déficit col. 2	352	64 693		354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
	Déficits antérieurs reportables : *103...384... dont imputés sur le résultat :									360	64 693	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1						
						Déficit col. 2	370	0		372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quatre

Désignation de l'entreprise : AZUR RIVIERA

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	495	412		414		416	495	495			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	4 466	452	2 096	454		456	6 562	6 562			
	Matériel de transport	460	240 104	462	212 333	464	47 475	466	404 961	404 961			
	Autres immobilisations corporelles	470	17 139	472	6 616	474		476	23 755	23 755			
	Immobilisations financières	480	15 449	482	13 158	484		486	28 606	28 606			
	TOTAL	490	277 652	492	234 203	494	47 475	496	464 379	464 379			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500	285	502		504		506	285				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 280	542	1 130	544		546	3 410				
	Matériel de transport	550	109 811	552	97 330	554	29 872	556	177 269				
	Autres immobilisations corporelles	560	13 535	562	3 732	564		566	17 267				
	TOTAL	570	125 912	572	102 192	574	29 872	576	198 232				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	TESLA												
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	47 475	29 872	17 603	38 333	20 731								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	47 475	580	29 872	582	17 603	584	38 333	586	20 731	581	587	589
	Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590		583	594	595			
	TOTAL				596	20 731	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AZUR RIVIERA

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	64 693		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	103 384	Déficits reportables		984	38 691
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	38 691

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	229 870
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	126 076
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : AZUR RIVIERA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	13
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 950 717
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 950 717
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	8 406
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	8 406
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	409 124
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	308 473
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4 362
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	721 959
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 1 237 165
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	1 237 165
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 950 717	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		0
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 2 1 2 5 5 9 9 9 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AZUR RIVIERA

ADRESSE (voie)

224 Route d'Or

CODE POSTAL

06580

VILLE

PEGOMAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique D'AVOLA Prénom(s) CharlèneNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 201184 N° Département 95 Commune GONESSE Pays FRAdresse : N° 224 Voie Route d'OrCode postal 06580 Commune PEGOMAS Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotidien

SASU AZUR RIVIERA

224 Route d'Or
06580 PEGOMAS
SAS au Capital de 7 000 €
N° Siret 82125599900020



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Avril à 14 h.

L'associée de la Société « SASU AZUR RIVIERA », Société Anonyme Simplifié unipersonnelle au capital de Sept Mille Euros (7 000 €), divisé en Cent actions sociales de Soixante-dix Euros chacune, dont le siège social est basé à 06580 PEGOMAS - 224, Route d'Or, a pris les résolutions suivantes en application des articles L 223-19 et L 223-31 du Code de Commerce.

Est présente :

- Madame D'AVOLA Charlene, associée et propriétaire de : 100 actions

Soit Cent (100) parts sur un total de Cent (100) parts composant le capital social.
L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
Madame D'AVOLA Charlene, préside la séance en qualité de présidente.

CJA'

ORDRE DU JOUR

- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce
- Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022
- Affectation et répartition du résultat
- Rapport de gestion
- Proposition du texte des résolutions à l'assemblée
- Questions diverses

L'associée unique, déclare qu'elle a établi, conformément aux articles L 223-19 et L 223-31 du Code de Commerce un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et un rapport sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

PAR LA SUITE, ELLE PREND LES DECISIONS SUIVANTES, FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir écouté la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tel qu'ils lui ont été présentés.
En conséquence, elle donne à la présidence quitus plein et entier de son mandat pendant le dit exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63 432 Euros à :

- Réserve légale : Néant
- Report à nouveau : 63 432 €

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale consent quitus entier et sans réserve à la présidence de Madame D'AVOLA Charlene pour l'accomplissement de sa mission et l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé, considérant qu'il a apporté toute la diligence nécessaire à la bonne marche des affaires sociales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte des rémunérations versées pour l'année 2022 aux associés à hauteur de 41 259 € brut pour la présidente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés après lecture.

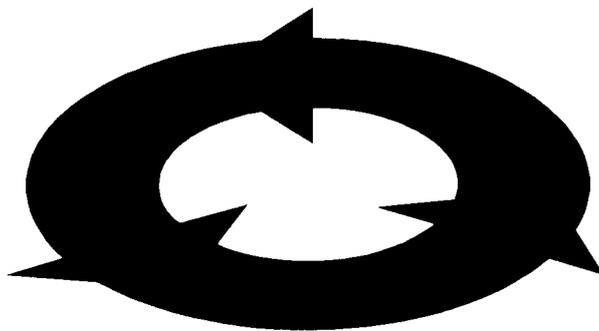
Certifié conforme.

Présidente & Associée
D'AVOLA Charlene



SASU AZUR RIVIERA

224, Route d'Or
06580 PEGOMAS
SAS au Capital de 7 000 €
N° Siret 82125599900020



RAPPORT DE GESTION

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Cher Associée,

L'assemblée générale ordinaire des associés a été convoquée, afin que, conformément aux dispositions légales et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de notre société la « SASU AZUR RIVIERA » pendant ledit exercice qui aura eu une durée de 12 mois.

Tous les documents habituels nécessaires à votre information vous ont été envoyés avec le présent rapport, à savoir :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat et l'annexe du dit exercice.
- Le Texte des Résolutions soumises à votre approbation.

En outre, il est tenu à votre disposition au siège social, le livre d'inventaire pendant un délai de quinze jours précédant notre assemblée générale dont vous pourrez en prendre copie si vous le souhaitez.

1- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

• Chiffre d'affaires réalisé :	1 950 717 €
• Subventions	Néant
• Autres Produits	8 406 €
• Achats de matières premières :	380 €
• Autres charges externes :	951 761 €
• Impôts et taxes :	12 036 €
• Rémunérations salariées :	652 229 €
• Charges sociales :	203 599 €
• Dotations aux amortissements constatées :	102 192 €
• Autres charges :	4 362 €
• Produits financiers :	Néant
• Produits exceptionnels :	58 419 €
• Charges financières :	4 961 €
• Charges exceptionnelles :	22 592 €
• Impôts sur les bénéfices :	0 €

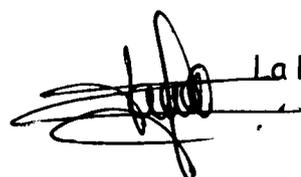
Compte tenu des éléments qui précèdent, concernant l'exercice 2022, on obtient un résultat d'exploitation positif de 63 432 €.

1- AFFECTATION DES RESULTATS

En ce qui concerne les résultats 2022, nous enregistrons un bénéfice comptable de 63 432 €, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau de la « SASU AZUR RIVIERA ».

Enfin pour terminer, j'espère que ces propositions recueilleront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion pour l'année 2022 à la présidence de Madame D'AVOLA Charlene, des comptes sur lesquels vous aurez à statuer au cours de l'assemblée ordinaire.

Certifié conforme,
A GRASSE,
Le 30 Mars 2023

 La Présidence